



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, 13 décembre 2022

VIGILANCE ORANGE – NEIGE/VERGLAS

A compter de 18h le mardi 13 décembre
et jusqu'à 6h le mercredi 14 décembre 2022

Les services de Météo France placent le département du Morbihan en vigilance orange (niveau 3 sur 4) pour risque de neige/verglas à compter de 18h ce mardi 13 décembre et jusqu'à 6h le mercredi 14 décembre 2022.

Prévisions météo

Une perturbation abordera la pointe bretonne et la façade atlantique en fin d'après-midi de mardi, et progressera vers le nord-est en soirée et nuit de mardi à mercredi.

Elle apportera des pluies dans sa partie sud, qui au contact de l'air froid présent près du sol, prendront un caractère verglaçant sur les départements placés en vigilance orange, rendant les conditions de circulation délicates dans la nuit de mardi à mercredi.

Les précipitations prendront un caractère neigeux plus au nord (en progressant sur la Normandie), sans hauteurs notables dans un premier temps. Les précipitations hivernales perdureront jusqu'à jeudi.

Les services de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest et les services du Conseil départemental sont mobilisés pour intervenir sur le réseau routier du Morbihan.

Le préfet du Morbihan appelle les usagers de la route à la plus grande prudence.

Les consignes à observer

- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour vous informer

Le site internet des services de l'Etat du Morbihan > <http://www.morbihan.gouv.fr>

Le site du Conseil départemental pour les routes départementales > <http://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/conditions-de-circulation>

Le site de la DIR Ouest pour les routes nationales > <http://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr>

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan